

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 13 Votants : 21	L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-deux mars deux mille dix-huit, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.
Ont voté : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Pascale MILLOT HAUKE, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, et Ernest FRANCO Absents : Michel REGNIER, Jean Jacques RUER, Dominique REGNIER, Thierry DEKOCK, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE, Christophe PINEL Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET, Bénédicte JOUVE Pouvoirs : Michel REGNIER (pouvoir donné à Catherine STARON), Jean Jacques RUER (pouvoir donné à Serge FAGES), Thierry DEKOCK (pouvoir donné à Sébastien BLANC), Françoise ROUBIN (pouvoir donné à Adeline FILLOT), Pascale LECONTE (pouvoir donné à Elisabeth CHENAU), Véronique PROT (pouvoir donné à Pascale BONNIER), Jean Pierre COMBLET (pouvoir donné à Thierry DILLENSEGER), Bénédicte JOUVE (pouvoir donné à Ernest FRANCO) Secrétaire de séance : Thierry DILLENSEGER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2018-014
SEANCE DU 29 MARS 2018**

OBJET : Affectation du résultat 2017 - Budget communal

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,
VU la délibération n°2017-023 en date du 6 avril 2017 adoptant le budget primitif communal de l'exercice 2017,
VU les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2017,
VU la délibération n°2018-013 en date du 29 mars 2018 adoptant le compte administratif communal de l'exercice 2017,*

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire que le compte administratif communal de l'exercice 2017 fait apparaître :

- un excédent de clôture de fonctionnement pour un montant de **1 096 988.42 €**
- un déficit de l'exercice d'investissement pour un montant de 378 723.07€
- un déficit d'investissement reporté pour un montant de 386 015.92 €
- soit un déficit de clôture de **764 738.99€**
- un solde déficitaire des restes à réaliser en investissement pour 150 650.57 €

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement doit couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement ainsi que le solde déficitaire des restes à réaliser soit un montant total de :
915 389 56€.

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés**

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 du budget communal comme suit

- Au compte 1068 RI « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 915 389.56€
- Au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 181 598.86 €

REPREND le déficit d'investissement

- Au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » pour un montant de 764 738.99€.

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le Le Maire, Serge FAGES	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme, Le Maire, Serge FAGES
--	---



Accusé de réception en préfecture
069-216902684-20180329-2018-014-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2018